Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261021-D_2026_10_50-AI
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

D_2026_10_50

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 7 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	13
Votants	15
Pour :	13
Contre :	02
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusées : Mathis BLANC (procuration donnée à Mathieu DESBOIS), Jean-Robert BATAILLE (procuration donnée à Sylvie BOLLARD)

Le quorum est atteint.

Mme Sylvie BOLLARD a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Objet : Proposition de désignation des membres de la commission communale d'aménagement foncier

Madame Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-2 du Code rural et de la pêche maritime, une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) doit être constituée dans chaque commune où il est procédé à une opération d'aménagement foncier.

En application de l'article L. 121-3 du même code, le conseil municipal est appelé à désigner :

1. **En plus du Maire, un titulaire et au moins un suppléant** choisis parmi les membres du conseil municipal.
2. **Des propriétaires de biens fonciers non bâtis** : 3 propriétaires fonciers et au moins 2 suppléants, et 2 propriétaires forestiers et 2 suppléants

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : Désigne en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de la CCAF :

- **Membre de droit** : Nathalie GIVORD
- **Membre titulaire :** M. Vincent AZNAR
- **Membres suppléants :** Mme Elisabeth BONNAND et M. Etienne DEMIAS

ARTICLE 2 : Désigne les personnes suivantes au titre des **propriétaires fonciers** de la commune :

- **Titulaires :**
  - M. Luc DESBOIS
  - M. Yannick BRUNET
  - M. Hervé BEREZIAT

Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20261021-D_2026_10_50-AI
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

- **Suppléants :**
  - M. Gilles BOUVARD
  - Mme Pascale VITTE

ARTICLE 3 : Désigne les personnes suivantes au titre des **propriétaires forestiers** de la commune :

- **Titulaires :**
  - M. René GUILLOT
  - M. Marc ROCHET
- **Suppléants :**
  - Mme Annick CROUZET
  - Mme Anne PERRIN

ARTICLE 4 : Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Sylvie BOLLARD

Le Maire
Nathalie GIVORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 21/10/2026
Et publication ou notification du 21/10/2026